Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212200596-20251216-2025_12_02-DE

DEPARTEMENT

des COTES D'ARMOR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

COMMUNE de LE FOEIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres afférents au Conseil Municipal : 15
Membres en exercice : 15
Date de la convocation : 09/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de Le Foeil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PRIDO Pascal, Maire.

Présents : BRETON Françoise, BRIATTE Audrey, COSQUER Philippe, HELLEGOUARCH Marion, JACQ David, KERHARDY Jean-Philippe, LE BARS Jeanine, LE GALL Ghislaine, LE VAILLANT Ludovic, POIGNAND Yannick, PELTIER Amandine, PRIDO Pascal,
Absents : AUFFRET Yannick, FLAGEUL Rozenn, ROUSSEAU Philippe,
Pouvoirs : 1 pouvoir donné à Mme LE BARS Jeanine par M. AUFFRET Yannick
1 pouvoir donné à Mme BRETON Françoise par Mme FLAGEUL Rozenn
1 pouvoir donné à M. LE VAILLANT Ludovic par M. ROUSSEAU Philippe

Secrétaire de séance : PELTIER Amandine

DELIBERATION

2025-12-02

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT EUROPE REGION APPEL A PROJET LEADER

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant que les élus veulent permettent aux habitants de se déplacer mieux et plus facilement, notamment pour les personnes vulnérables, inscrire le « Aller vers » ;
Considérant le programme LEADER 2025 à développer des axes fédérateurs pour le territoire dont celui de « VALORISER la proximité dans les centres bourgs pour se déplacer moins et mieux » ;
Considérant que le projet d'achat d'un minibus électrique peut répondre à la fiche action 5 de ce programme « Développer des solutions de mobilités adaptées pour mieux se déplacer » ;
Considérant que le projet vise différents publics : adolescents, ainés, famille monoparentale, personne en insertion ou recherche d'emploi ;
Considérant que ce projet est une alternative à la voiture individuelle qui limite également l'impact environnemental ;
Considérant qu'il est nécessaire de limiter les déplacements de ce véhicule électrique à 31 communes dont 26 sont éligibles au programme LEADER ;

Ayant entendu l'exposé de Pascal PRIDO, Maire,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212200596-20251216-2025_12_02-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par :
Voix pour 15 **Voix contre 0** **Abstentions 0**

APPROUVE le projet et le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles	**HT**	**TTC**
Achat véhicule	37 446.67€	
Part éligible	*31 406.52€ (83.83%)*	
Part inéligible	*6 040.15€ (16.13%)*	
TOTAL	37 446.67€	
Ressources prévisionnelles	**HT**	**TTC**
Subvention Leader	25 125.22€	
Autofinancement restant	12 321.45€	
TOTAL	37 446.67€	

***clé de répartition faite sur le nombre de communes éligibles 26/31 = 83.87% dont 80% subventionnable**

AUTORISE le Maire à apporter toute modification au plan de financement prévisionnel,

AUTORISE le Maire à solliciter la subvention auprès du financeur Europe notamment FEADER-Leader,

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent au dossier de demande de subvention « VALORISER LA PROXIMITE DANS LES CENTRE-BOURGS POUR SE DEPLACER MOINS ET MIEUX », au taux de 67.10% ,

CERTIFIE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Pascal PRIDO

La Secrétaire
PELTIER Amandine